

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 9 septembre 2013, ajournée au 23 septembre 2013 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 16 h 30, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon

Sont absents :
Françoise Cormier
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

353-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 354-2013

PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL À L'ÉQUIPE DE HOCKEY BLIZZARD EUROPE 2015- ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'une équipe regroupant 13 jeunes, dont au moins un jeune de Crabtree, qui iront jouer au hockey en Europe au mois d'août 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel à l'équipe Blizzard Europe 2015 pour une activité de financement « souper spaghetti » pour une date à définir et selon les disponibilités.

ADOPTÉ

R 355-2013

ACHATS DE BILLETS - LES GRANDS EXPLORATEURS

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un maximum de 10 billets du spectacle « Les grands explorateurs » du dimanche 29 septembre 2013;

ADOPTÉ

R 356-2013

APPUI À LA CAMPAGNE « JE TIENS A MA COMMUNAUTÉ, JE SOUTIENS LE COMMUNAUTAIRE »

ATTENDU QUE notre organisation désire appuyer les organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » ;

ATTENDU QUE les organismes communautaires autonomes revendiquent un meilleur soutien financier pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés ;

ATTENDU QUE les organismes communautaires autonomes sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils

constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins ;

ATTENDU QUE notre organisation reconnaît l'apport positif des organismes dans notre milieu ;

ATTENDU notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Crabtree, appuie les deux demandes des organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », soit :

- Un financement à la mission adéquat
- Un programme national de financement qui assure leur pérennité

ADOPTÉ

R 357-2013

EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT POUR LE PATIN LIBRE

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner l'embauche du nouveau surveillant de patin libre pour la saison 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu que Jacques Trudeau soit engagé comme surveillant du patin libre pour la saison 2013-2014 au taux horaire des emplois étudiants.

ADOPTÉ

R 358-2013

CONTRAT POUR NETTOYAGE DES ÉGOUTS

ATTENDU QU'en 2012 la municipalité accordait le contrat de nettoyage des égouts par appel d'offres sur invitation à « ABC Environnement ».

ATTENDU QUE pour des contrats de moins de 25 000 \$ la municipalité peut procéder de gré à gré;

ATTENDU QUE la firme ABC Environnement offre de maintenir le même tarif qu'en 2012; soit de 6 884 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le Conseil municipal accorde le mandat à ABC Fosses septiques pour la somme de 6 884 \$ incluant les taxes, en 2013.

ADOPTÉ

R 359-2013

RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers :

QUE soient approuvées les dépenses de 81 827,93 \$, pour les travaux d'amélioration du réseau routier exécutés sur le chemin Beauséjour, pour un montant subventionné de 11 879 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE copie des pièces justificatives soient jointes à la présente résolution et transmises au ministère des Transports conformément à leurs exigences;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

QUE le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

R 360-2013

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB MÉGAROUES JOLIETTE INC. POUR 2013-2014.

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club Mégaroues Joliette inc., relativement à l'autorisation de droit de passage pour VTT sur notre territoire;

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'accorder un droit de passage au Club Mégaroues Joliette inc., aux endroits suivants pour les années 2013-2014:

1. De circuler du champ face au 461 chemin Rivière-Rouge, sur chemin Rivière Rouge croisant le chemin St-Michel au panneau "arrêt" jusqu'après la voie ferrée;
2. De circuler du Coin chemin St-Michel et chemin de la Rivière Rouge;
3. De circuler sur le chemin St-Jacques près de la limite de St Paul au milieu de la terre de M. Beauchamp, près du ponceau d'égouttement des terres;
4. De croiser le chemin Froment à l'intersection du Chemin Rivière Rouge.

ADOPTÉ

R 361-2013

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 3 du 20 septembre 2013, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 121 766,58 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 2 et lot 4 du 20 septembre 2013, d'une somme de 48 827,09 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 362-2013

FINANCEMENT DE PLUS COURTE ÉCHÉANCE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers:

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 284 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 2006-120, 2007-123, 2007-132, 2008-144, 2013-222, 2011-193, 2012-219, 2013-223 2013-224, 2013-225 et 2013-227, la Municipalité de Crabtree émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 9 octobre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2006-120, 2007-123, 2007-132, 2008-144, 2013-222, 2011-193, 2012-219, 2013-223 2013-224, 2013-225 et 2013-227, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2006-120, 2007-123, 2007-132, 2008-144, 2013-222, 2011-193, 2012-219, 2013-223, 2013-224, 2013-225 et 2013-227, la Municipalité de Crabtree souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 octobre 2013, au montant de 3 284 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Crabtree a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,40800	141 000 \$	1,50 %	2014	3,20295 %
		145 000 \$	1,75 %	2015	
		150 000 \$	2,10 %	2016	
		155 000 \$	2,55 %	2017	
		2 693 000 \$	2,90 %	2018	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,00700	141 000 \$	1,60 %	2014	3,25580 %
		145 000 \$	1,80 %	2015	
		150 000 \$	2,15 %	2016	
		155 000 \$	2,50 %	2017	
		2 693 000 \$	2,85 %	2018	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,13600	141 000 \$	1,50 %	2014	3,26795 %
		145 000 \$	1,75 %	2015	
		150 000 \$	2,15 %	2016	
		155 000 \$	2,50 %	2017	
		2 693 000 \$	2,90 %	2018	

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES BANQUES LAURENTIENNE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 284 000 \$ de la Municipalité de Crabtree soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES BANQUES LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

ADOPTÉ

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE POUR FINANCEMENT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Crabtree

souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 284 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
2006-120	172 100
2007-123	404 500
2007-132	369 398
2008-144	200 900
2011-193	185 000
2012-219	747 314
2013-222	39 338
2013-223	77 363
2013-224	27 840
2013-225	86 799
2013-227	973 448

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 284 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 9 octobre 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : **Caisse Desjardins de Joliette, 575, Rue, Notre-Dame, Joliette**

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 9 avril et le 9 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Crabtree, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ

R 365-2013

PARTICIPATION AU JOUR DU SOUVENIR DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE — CAMPAGNE DU COQUELICOT 2013

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Jean Brousseau, à assister au Jour du Souvenir de la Légion Royale Canadienne le 10 novembre prochain afin d'y déposer une couronne individuelle d'une somme de 70 \$.

ADOPTÉ

R 366-2013

AIDE FINANCIÈRE POUR COOPÉRATION INTERNATIONALE AU PÉROU - COLLÈGE CHAMPAGNEUR

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ au Collège Champagneur de Rawdon pour une étudiante de Crabtree, Marie-Anne Rivest, dans le cadre d'un voyage de coopération internationale au Pérou, du 20 février au 3 mars 2014.

ADOPTÉ

R 367-2013

6^E GRAND SOUPER-CONCERT – SINFONIA DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un billet pour le souper-concert de la Sinfonia de Lanaudière du 25 octobre 2013 pour la somme de 140 \$.

ADOPTÉ

R 368-2013

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat d'un billet pour la soirée Dégustation Vins & Mets de prestige qui aura lieu le vendredi 1^{er} novembre pour la somme de 250 \$.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 45.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.